

Municipalité de Waltham

Le présent procès-verbal de la séance publique du Conseil est établi.

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue au lieu et à l'heure habituels le 18 février 2026, sous la présidence du maire Jordan Evans, en présence des conseillers suivants : 1. Mme Chantal Fortin, 2. M. Francis Turner, 3. Mme Holli Lair, 4. M. Brendan Adam, 5. M. Elwood Allard et 6. M. Tyler Rochon.

Mme Annik Plante, directrice générale, était également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Evans a ouvert la séance à 19 h.

ALLOCUTION DU MAIRE (Décorum)

01-18-02-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il a été proposé de reporter la période de questions à la fin de la séance.

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD
APPUYÉE PAR LA CONSEILLIÈRE FORTIN

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée

02-18-02-26 — APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DERNIER

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ADAM

QUE les procès-verbaux des deux derniers mois soient adoptés tels que présentés, y
Compris :

- 28 janvier 2026 — Budget
- 28 janvier 2026
- 11 février 2026

Adoptée

VISITEURS

Douze (12) visiteurs étaient présents. La période de questions a été reportée à la fin de la Séance.

RAPPORT DES COMITÉS

• Routes :

- Point soulevé par le conseiller Adam : Le conseiller Adam a indiqué avoir reçu des plaintes concernant la circulation de motoneiges près du barrage hydroélectrique de la rue Rochon à Waltham. Certains conducteurs circulaient même sur la glace. Cette situation constitue une nuisance et un risque important pour la sécurité, et il est essentiel de ¹ prévenir tout accident. La directrice générale a indiqué qu'elle examinerait la situation et ferait un compte rendu au conseil.
- On a signalé que les bancs de neige près des panneaux d'arrêt sont très hauts. Le contremaître municipal évaluera la situation et fera en sorte que les bancs de neige soient déneigés.

• Site de transfert :

- Tout est en ordre ; aucun problème n'a été signalé.
- Le conseiller Rochon a soulevé la question de la présence de publicités sur le site de transfert. Il a indiqué avoir été informé que ces publicités avaient été demandées et s'est demandé pourquoi la publicité n'est pas autorisée sur les propriétés municipales.

La directrice générale a indiqué qu'autoriser les entreprises à faire de la publicité sur les propriétés municipales n'est pas une bonne pratique, car la municipalité doit rester neutre en matière commerciale. Elle a toutefois précisé qu'elle examinera les aspects juridiques et logistiques de ce qui pourrait être autorisé.

Il a également été suggéré de créer un comité communautaire où toute personne pourrait faire de la publicité pour son entreprise. Cette option sera étudiée afin de déterminer la faisabilité de la mise en place d'un tel comité sur le territoire de Waltham.

• **Aréna**

- Le conseil a tenu son assemblée générale annuelle. Le comité compte trois nouveaux membres et recherche toujours des bénévoles pour le prochain tournoi de hockey.
- La mairesse Evans a également annoncé sa démission du conseil d'administration de l'aréna.
- Avant de poursuivre, la mairesse Evans a mentionné que la prochaine séance de travail portera sur la formalisation du mandat de ces comités.

RAPPORT DE LA MAIRE

La mairesse Evans a informé les résidents qu'elle a une nouvelle adresse courriel et un nouveau numéro de téléphone. Toute personne souhaitant la contacter peut s'adresser aux bureaux municipaux pour obtenir ses nouvelles coordonnées. Ces informations sont également affichées sur le site Web de la municipalité.

La mairesse Evans a remercié la conseillère Allard de sa présence à la séance plénière du Conseil municipal et a indiqué qu'elle assisterait à la réunion publique du maire demain. L'ordre du jour de ces réunions est accessible au public sur le site Web du Conseil municipal et les résidents sont invités à le consulter.

En ce qui concerne la sécurité publique, le Conseil poursuit ses discussions sur le Plan régional de couverture en matière de sécurité incendie. Ce plan devrait être adopté au cours des prochains mois par le Conseil municipal, et le Conseil sera tenu informé.

La mairesse Evans a félicité la nouvelle cheffe, Michelle Vanasse, et l'a remerciée pour ses 20 ans de service au sein du Service d'incendie de Waltham. Elle a également rendu hommage à M. Larry Perry pour ses plus de 50 ans de service.

POINTS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

DIFFUSION PAR COURRIEL – INFORMATION À L'ATTENTION DU CONSEIL

Le directeur général a informé le Conseil qu'à la suite d'une demande de renseignements concernant la possibilité d'offrir un service d'abonnement par l'intermédiaire du site Web municipal, Calumet Media (fournisseur du site Web de la municipalité) a confirmé pouvoir mettre en place un système de diffusion par courriel sans frais d'installation. La municipalité serait parmi les premiers clients à bénéficier de ce service.

Le système permettrait aux résidents de s'abonner via le site web et de recevoir des mises à jour lors de la publication de nouveaux avis publics ou d'informations municipales. La diffusion des infolettres serait assurée par Mailchimp, gratuit jusqu'à 250 abonnés, environ 18 \$ par mois pour 250 à 500 abonnés et environ 36 \$ par mois pour 500 à 1 500 abonnés.

Un module d'extension du site web générerait automatiquement des infolettres bilingues à partir du contenu publié sur le site web municipal.

Le conseil municipal a approuvé la mise en œuvre du système d'infolettres par courriel.

03-18-02-26 – RÈGLEMENT MUNICIPAL FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION

ATTENDU QUE le contenu de l'article 252 de la Loi sur l'imposition municipale;

ATTENDU QU' un avis de motion a été déposé par le conseiller Rochon lors de la séance du conseil tenue le 28 janvier 2026, visant à présenter le présent règlement pour adoption;

ARTICLE 5 – DATE D’ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

ANNIK PLANTE
DIRECTRICE GÉNÉRALE

JORDAN EVANS
MAIRE

Adoptée

04-18-02-26 NOMINATION MUNICIPALE AU COMITÉ DE TRANSITION ET D’ANALYSE

COMITÉ – RÉGIONALISATION DES SERVICES D’INCENDIE

ATTENDU QUE la résolution 14-28-01-26 exprime l’intention du Conseil de participer à la régionalisation des services d’incendie et prévoit la création d’un Comité de transition et d’analyse;

ATTENDU QUE le Conseil doit nommer jusqu’à deux (2) représentants pour siéger audit Comité au nom de la Municipalité;

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON

IL EST RÉSOLU QUE

1. Nomination des membres. Le Conseil nomme par la présente les représentants suivants au sein du Comité de transition et d’analyse pour la régionalisation des services d’incendie :
 - o Chef des pompiers : Michelle Vanasse
 - o Élu : Conseiller AllardLe Conseil confirme également que, si le conseiller Allard est dans l’impossibilité d’assister à une réunion, il désignera un conseiller suppléant pour le représenter.
2. Pouvoirs des personnes nommées. Les représentants nommés sont autorisés à participer aux réunions, aux discussions, à l’examen des données, et à l’élaboration de recommandations au nom de la Municipalité, et à faire rapport au Conseil au besoin.
3. Durée du mandat. Les nominations demeurent en vigueur pour la durée du mandat du Comité, à moins d’être remplacées par une résolution ultérieure du Conseil.

Adoptée

05-18-02-26 OUVERTURE DES SÉANCES DE TRAVAIL DU CONSEIL AU PUBLIC – PROJET D’ESSAI DE TROIS MOIS

ATTENDU QUE le Conseil tient des séances de travail afin de favoriser des discussions éclairées, un examen approfondi des dossiers et la planification stratégique;

ATTENDU QUE ces séances de travail sont des réunions de travail du Conseil et non des réunions décisionnelles;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite, à titre expérimental, accroître la transparence et la compréhension de ses travaux par le public en permettant que certaines parties des séances de travail soient ouvertes au public lorsque la nature des sujets abordés le permet;

ATTENDU QUE certaines questions doivent néanmoins être discutées à huis clos, notamment celles relatives aux ressources humaines, aux affaires juridiques, aux négociations contractuelles ou financières, à la sécurité publique ou toute question dont la divulgation pourrait nuire à la Municipalité ou contrevenir à la législation applicable;

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHOIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LAIR

IL EST RÉSOLU QUE

1. Le Conseil autorise par la présente la tenue de ses séances de travail, en tout ou en partie, ouvertes au public à titre expérimental pour une période de trois (3) mois commençant le 19 février 2026 et se terminant le 19 mai 2026.
2. Pendant cette période pilote, le Conseil déterminera, au cas par cas, quelles parties de chaque séance de travail pourront être ouvertes au public, en tenant compte de la nature des questions à discuter.
3. Les séances de travail demeureront des réunions non décisionnelles et aucune résolution contraignante ne pourra y être adoptée.
4. Toute partie d'une séance de travail portant sur des questions de nature confidentielle, notamment, mais sans s'y limiter, les ressources humaines, les questions juridiques, les négociations contractuelles ou financières, la sécurité publique, ou toute autre question exigeant la confidentialité, se tiendra à huis clos.
5. La présence du public à toute partie publique d'une séance de travail sera strictement à des fins d'observation. Les membres du public n'auront pas le droit de poser des questions, de faire des commentaires ou de participer aux discussions.
6. Lorsqu'une séance de travail, ou une partie de celle-ci, est ouverte au public, un avis public sera donné de la même manière que pour toute autre réunion publique du Conseil.
7. Avant la fin de la période d'essai de trois mois, le Conseil évaluera l'efficacité et la pertinence de cette initiative et décidera par résolution de la maintenir, de la modifier ou d'y mettre fin.

Adoptée

**06-18-02-26 – NOMINATION D'UN AGENT DE LIAISON AVEC LE SERVICE
INCENDIE**

ATTENDUE QUE le Conseil souhaite améliorer la communication et la coordination entre le Conseil et le service d'incendie;

ATTENDUE QUE le Conseil reconnaît l'importance de maintenir les procédures municipales établies en matière de demandes et de prise de décision;

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD

5

IL EST RÉSOLU QUE

1. Le Conseil nomme le conseiller Turner agent de liaison auprès du Service des incendies, chargé d'assurer la liaison entre le Conseil et le Service des incendies.
2. Le conseiller Turner pourra assister aux réunions du Service des incendies, dans la mesure du possible, afin de faciliter la communication et de transmettre l'information au Conseil.

3. Cette nomination ne modifie pas les procédures municipales en vigueur : toute demande ou proposition du Service des incendies doit continuer d'être soumise par le chef des pompiers au directeur général, puis présentée au Conseil pour examen et décision.

4. Le rôle du conseiller Turner se limite à celui d'agent de liaison et de facilitateur et ne lui confère aucun pouvoir de décision au nom du Conseil ou de la municipalité.

Adoptée

MUTATION

Aucune mutation de propriété à signaler ce mois-ci.

RAPPORT D'INCENDIE

Le Conseil a été informé d'un (1) incendie survenu le 1er février 2026, impliquant un bac de recyclage au garage municipal. Des flammes ont été observées s'échappant d'un grand conteneur de recyclage. L'incendie a été causé par le dépôt de cendres chaudes dans ce bac. L'appel a été reçu à 12 h 55. L'incident a débuté à 13 h 05 et s'est terminé à 13 h 48. Treize (13) pompiers ont été dépêchés sur les lieux. Le directeur général rappelle aux résidents qu'il est formellement interdit de déposer des cendres dans les bacs de recyclage, car elles peuvent conserver la chaleur et présenter un risque d'incendie important.

NOUVELLES AFFAIRES

- Le directeur général a informé le Conseil que le problème électrique soulevé le mois dernier à la caserne de pompiers sera réglé la semaine prochaine. Suite à une inspection effectuée par Calvin Fleury, il a été déterminé que le disjoncteur principal de la cuisine de la caserne doit être remplacé. Le coût estimatif des réparations est d'environ 420 \$. Cette réparation est inscrite au budget d'entretien des bâtiments et est jugée nécessaire pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement de l'installation.
- Le directeur général a informé le Conseil que, concernant le nouveau projet de communication du Service des incendies, la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes transmettra à la municipalité de Waltham une entente de location pour l'utilisation de la tour, incluant les frais de location applicables. L'entente sera présentée au Conseil pour examen et approbation dès sa réception.

CORRESPONDANCE

- Le directeur général a informé le Conseil que la documentation reçue de la députée Sophie Chatel concernant les programmes de soutien au logement et aux infrastructures, qui a été présentée lors de la réunion des maires à la CMR, a été transmise au Conseil. Cette information est fournie au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance et l'examiner s'il souhaite explorer d'éventuelles possibilités de financement ou de subventions.

RENSEIGNEMENTS/MISE À JOUR ADMINISTRATIVES

- Le directeur général a informé le Conseil que les avis d'imposition municipaux de 2026 ont été envoyés cette semaine. Une augmentation du nombre d'appels et de demandes de renseignements au bureau municipal est prévue à mesure que les résidents commenceront à recevoir leurs avis.

VARIA

07-18-02-26 PAIEMENT DES FACTURES

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FORTIN

QUE les factures du mois, d'un montant de 70 684,67 \$, soient payées.

Adoptée

Attestation de disponibilité

Je soussignée, Annik Plante, directrice générale de la municipalité de Waltham, certifie que les fonds sont disponibles pour les dépenses approuvées ci-dessus.

Fait à Waltham, le 18 février 2026.

Annik Plante
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a eu lieu en fin de séance afin de permettre aux citoyens de poser des questions relatives à la réunion.

- Un résident a soulevé la question de la publicité commerciale et a suggéré que le Conseil envisage de publier les annonces sur le site Web municipal, par exemple dans un menu déroulant ou sur un tableau d'affichage communautaire.
- Un autre résident a indiqué qu'un règlement municipal pourrait exister concernant la publicité sur les propriétés municipales et a suggéré qu'il soit examiné à ce sujet.
- Un résident a également sensibilisé la population à la maltraitance des aînés et a demandé à la communauté de rester vigilante et de signaler tout cas d'abus envers les personnes âgées.

08-18-02-26 CLÔTURE

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLÉ ALLARD
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROCHON

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

Adoptée

Maire Mme Jordan Evans

Directrice générale/Secrétaire-trésorière Mme Annik Plante
